

 [Facebook](#)

 [Email](#)

 [Visitez notre site](#)



# vous informe

## Nouvelles de la convention ...

Chers membres UPLF, chers logopèdes,

L'année 2015 se termine sans qu'une convention n'ait été signée entre les unions professionnelles (UPLF et VVL) vous représentant et les organismes assureurs à l'INAMI.

L'année 2016 commencera par un **rendez-vous le 7 janvier** pour la VVL et l'UPLF **au cabinet de notre Ministre de la Santé**, Madame Maggie De Block.

Les négociations se poursuivent avec la volonté d'atteindre nos objectifs. Nous espérons toujours qu'elles aboutiront positivement pour notre profession si longtemps délaissée.

### En pratique, que se passe-t-il ?

A partir du 1er janvier 2016, les logopèdes ne seront plus liés par une convention avec l'INAMI. Tant que nous ne signons pas une nouvelle convention ou que vous ne recevez pas une convention imposée par l'INAMI, **rien ne change au niveau des remboursements**. Bien que les honoraires deviendront libres, nous vous conseillons de ne pas les augmenter.

Vous serez tenus informés de la situation dès que notre rencontre au cabinet se sera tenue et que notre dossier aura évolué.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Copyright © 2015 Union Professionnelle des Logopèdes Francophones, Tous droits réservés.

Newsletter de l'Union Professionnelle des Logopèdes Francophones

[Vous désinscrire de cette liste](#) [Gérer vos paramètres d'inscription](#)

